



Reference: DSA/AIR/54/297.12 SM

La Commission de l'Union africaine présente ses compliments aux Ministères des Affaires étrangères/Relations extérieures et de la Coopération internationale des États membres et a l'honneur de se référer à sa note verbale No: DSA/AIR/54/211.12 du 17 février 2012 sur la Cinquième réunion annuelle conjointe de la Conférence des Ministres de l'économie et des finances de l'Union africaine et de la Conférence des Ministres africains des finances, de la planification et du développement économique de la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique, qui doit se tenir du 22 au 27 mars 2012 au siège de la Commission de l'Union africaine à Addis-Abeba.

La Commission de l'Union africaine souhaite informer les États membres qu'un **événement officiel parallèle sur la création d'un Institut africain des envois de fonds (AIR) aura lieu au nouveau centre de conférence de l'UA** et comprendra les activités ci-après :-

- **24 mars 2012:-** Débat d'experts sur les fonctions, les activités et la structure organisationnelle de l'Institut africain des envois de fonds (AIR) envisagé ;
- **25 mars 2012:-** Débat au niveau ministériel sur l'utilisation des envois de fonds pour le développement social en Afrique.

La Commission de l'Union africaine souhaite également se référer à sa note verbale No: DSA/AIR/54/211.12 du 17 février 2012 dans laquelle elle offre de prendre à sa charge les frais de participation d'un expert **soit du Ministère des finances ou de la Banque centrale**. La date limite de soumission des noms et des profils est fixée au **9 mars 2012**. Les experts devront également participer aux deux débats, ainsi qu'aux autres activités de l'évènement parallèle. Les noms des experts parrainés devront être communiqués en même temps aux adresses email ci-après: Sewnetm@africa-union.org et isalimabubaker@worldbank.org. La note d'orientation de l'évènement parallèle et le formulaire d'inscription sont joints en annexe à la présente. Des informations et autres documents complémentaires peuvent être consultés sur le site du Département des Affaires sociales à la page web de l'UA : www.au.int .

La Commission de l'Union africaine saisit cette occasion pour renouveler aux Ministères des Affaires étrangères/Relations extérieures et de la Coopération internationale des États membres l'assurance de sa très haute considération.

Addis-Abeba, le 01 mars 2012

Aux: - Ministères des Affaires étrangères/Relations extérieures et de la Coopération internationale des États membres de l'UA

Ampl.: - Banques centrales des États membres de l'UA
- Ministères des Finances et Départements/Organismes en charge de la diaspora et de la migration
- Ambassades des États membres de l'UA à Addis-Abeba